

APPEL A PROJETS 2020

➤ LE CONTEXTE

Située au cœur de la plaine du Comtat Venaissin, la ville de Monteux relie deux bassins de vie et d'activité significatifs que sont Carpentras et Avignon. Au 1^{er} janvier 2018, la population légale de la commune était de 12 909 habitants.

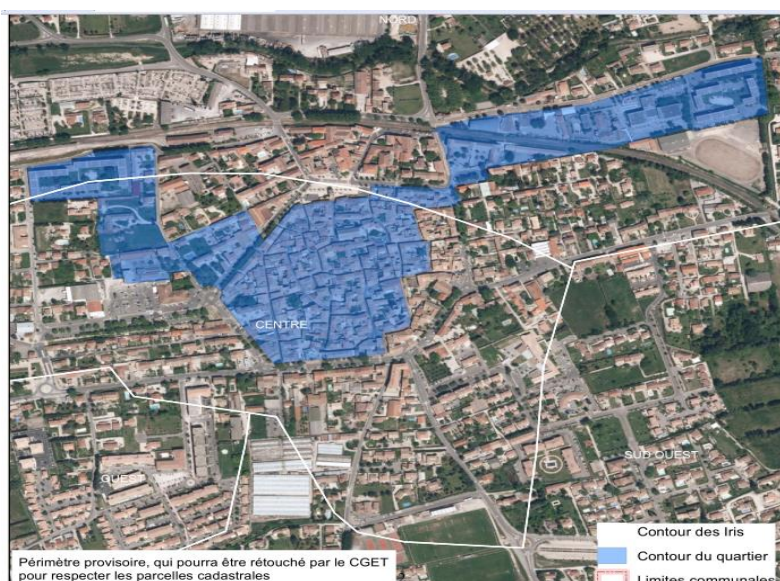
Du fait de sa position stratégique et attractive, due au développement de l'habitat, de la vie économique, du transport, Monteux connaît une diversification de sa population et une migration résidentielle.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine introduit deux critères uniques qui qualifient un nouveau quartier comme devenant prioritaire de la politique de la ville :

« 1°) *Un nombre minimal d'habitants*

2°) *Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine. »*

Dans ce nouveau contexte d'identification des territoires qui concentrent les populations à bas revenus, **un quartier unique d'environ 1630 habitants** au revenu médian annuel par UC de 10 500€, **dit « du Vieux Moulin aux Mûriers »**, a intégré la liste des quartiers prioritaires issue de la réforme de la politique de la ville .



La ville de Monteux et la Communauté de communes des Sorgues du Comtat ont donc investi ce nouveau cadre contractuel en partageant l'ambition de la loi dans son article premier :

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville (...).

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens. (...) ».

Dans sa déclinaison opérationnelle, ce premier contrat de ville s'attache à apporter sa contribution à deux questions centrales :

- ✓ **Comment le projet de territoire en cours de déploiement contribue-t-il à améliorer les conditions de vie des habitants du périmètre identifié ?**
- ✓ **Comment les mutations qu'il opère tant, dans les domaines de l'aménagement, du cadre de vie que du développement économique, prennent-elles en considération la situation des habitants concernés ?**

Les principales caractéristiques de la population du quartier prioritaire donnent à voir (sources Compas) :

- Une population plutôt jeune (37% <25 ans),
- Un faible taux de scolarisation des 16-24 ans (38%),
- Le niveau d'isolement des ménages (39% de personnes seules),
- 46% de la population vit sous le seuil de pauvreté,
- Un taux d'emploi de 59%, plutôt favorable aux hommes, 60% des 15-64 ans sont en emploi et 22% sont en emploi précaire.

➤ **LES ORIENTATIONS 2015-2020 DU CONTRAT DE VILLE DE MONTEUX**

A l'issue d'une large concertation, les orientations et la programmation des actions pour la période 2015-2020 ont été actées dans le contrat de ville signé le 2 juillet 2015, pour chacun des piliers suivants :

COHESION SOCIALE :

🔗 Services aux familles

- Renforcer la dynamique d'accompagnement scolaire et de réussite éducative des enfants issus du périmètre,
- Prendre en compte les besoins d'accompagnement social et d'écoute spécifique des familles concernées au sein du périmètre : monoparentalité des femmes, couples en difficultés dans l'exercice de la fonction parentale,
- Développer dans le champ de la petite enfance du périmètre des modalités d'observation partagée entre les divers partenaires associés à la prise en charge sociale et éducative,

- Structurer la proximité pour mieux relayer vers l'existant : création d'un espace unique d'accès aux droits et aux services.

Jeunesse

- Instaurer une relation de proximité avec les mineurs et jeunes majeurs éloignés des structures municipales et des réponses actuelles.
- Favoriser « la mise en mouvement » de ces jeunes habitants en les incitant à la co-construction de projets éducatifs à caractère sportif, culturel...

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :

- Soutenir l'accompagnement vers l'emploi et à la qualification des femmes,
- Initier des actions ciblées de rapprochement entre les jeunes, les demandeurs d'emploi du périmètre et les entreprises du bassin,
- Soutenir et valoriser les initiatives exemplaires des jeunes créateurs d'entreprises,
- Mettre en perspective les articulations entre acteurs de l'IAE et acteurs économiques impliqués dans le développement du parc de Beaulieu, au service des demandeurs d'emploi du périmètre,
- Faciliter l'installation d'activités économiques au sein du centre ancien et du périmètre,

HABITAT ET CADRE DE VIE :

- Prévenir le risque accentué de disqualification du parc social vieillissant,
- Mettre en place et expérimenter une charte d'attribution destinée à une politique de peuplement équilibrée au sein du parc d'habitat social,
- Favoriser la présence de proximité des acteurs publics et associatifs en direction des habitants et de la jeunesse dans les quartiers Mûriers/Vieux Moulin/centre ancien,
- Soutenir le projet de revitalisation du centre ancien en direction des habitants,
- Mobiliser les habitants dans la réappropriation et la dynamique de revitalisation du centre ancien.

TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE :

- Interroger le plan d'action actuel du CISPD au regard des priorités départementales et de la réalité de la délinquance au sein du périmètre,
- Prévenir les risques de dégradation des îlots HLM et de leurs espaces publics environnants,
- Conduire une action concertée et ciblée de prévention en direction des mineurs et jeunes majeurs,
- Développer la présence et le dialogue de proximité avec les habitants du périmètre,
- Renforcer la prévention des violences faites aux femmes, intra familiales et les réponses de proximité.

➤ LE CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS 2020 :

La mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville de Monteux débutée au cours du dernier trimestre 2015 se poursuit, soutenue par une dynamique de partenariat et la recherche « d'effets leviers » pour chacun des piliers : « cohésion sociale », « emploi et développement économique », « habitat et cadre de vie », « tranquillité publique et prévention de la délinquance ».

Du fait du caractère nouveau de la politique de la ville sur le territoire, les actions conduites par les opérateurs associatifs, en relation avec l'équipe opérationnelle, recherchent une coopération de proximité, destinée à mieux percevoir le « vécu » des habitants du périmètre.

L'appel à projets 2020 s'inscrit dans le contexte des 3 grandes orientations gouvernementales issues de « La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », objet d'une feuille de route publiée en juillet 2018 puis déclinées dans le projet de loi de finances :

- Garantir les mêmes droits aux habitants,
- Favoriser l'émancipation,
- Faire République .

Ainsi, sous l'impulsion du Ministère de la Cohésion des Territoires , la feuille de route et ses moyens dédiés s'articulent autour de 5 axes :

- La sécurité, préalable à toute action efficace et à toute vie sociale harmonieuse,
- Le logement et le cadre de vie pour plus de mixité et des logements de qualité,
- L'éducation, au cœur de la politique d'émancipation,
- L'emploi, avec l'activation de tous les leviers,
- Le lien social, pour renforcer les valeurs de la République.

A QUI S'ADRESSE L'APPEL A PROJETS 2020 ?

L'appel à projets s'adresse aux associations (loi 1901), collectivités territoriales, bailleurs sociaux, établissements publics et autres organismes à but non lucratif.

➤ CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les projets proposés devront prendre en considération les critères suivants :

- S'inscrire dans les orientations générales du contrat de ville et les objectifs opérationnels visés par l'appel à projets,
- Développer une proposition réaliste et adaptée aux difficultés des habitants du périmètre, complémentaire à la mobilisation du droit commun, en cohérence avec l'existant,
- S'attacher à associer et à mobiliser les publics concernés par le projet,
- Veiller à prendre en compte les priorités transversales visées par la politique de la ville :
 - Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations,
 - Garantir aux habitants l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics,
 - Porter une attention particulière à la question de la jeunesse dans une large acception (enfance, adolescence, jeunes adultes).

L'adoption le 14 mars 2017 d'un plan de prévention contre la radicalisation annexé au contrat de ville de Monteux et mis en œuvre dans le cadre du groupe de sensibilisation et de prévention contre

la radicalisation installé à Monteux le 11 janvier 2018, se concrétisera par une lecture attentive des projets présentés dans leur capacité à :

- Promouvoir les valeurs de la République et la Laïcité,
- Conduire en compétence des actions de prévention relevant de l'engagement des jeunes, de l'égalité garçon/fille, de la lutte contre les discriminations.
- Prémunir les esprits face à la radicalisation, en mobilisant les acteurs de la société civile dans le contre discours (mesure 1.3 du plan national de prévention).

➤ MODALITES DE DEPÔT ET D'INSTRUCTION

- Tout dossier de demande déposé **au plus tard le 31.12.2019** comportera :
 - le dossier CERFA 5 de demande de subventions 2020,
 - pour les demandes de reconduction, le dossier CERFA comprenant le bilan qualitatif et le compte-rendu financier 2019,
- Les dossiers pourront être remis par voie électronique **au plus tard le 31.12.2019** aux deux adresses suivantes : ville.monteux@monteux.fr, marion.ragozin@monteux.fr.
- Les dossiers devront être adressés ou déposés en version papier à l'adresse suivante :

MAIRIE DE MONTEUX

Direction de la Politique de la Ville
28 Place des droits de l'Homme
BP 74
84170 MONTEUX

- Les demandes de subvention au Conseil Départemental de Vaucluse devront être conformes aux modalités d'instruction présentées par ce dernier (cf. « Demande de subvention CD84 2020»).
- ⚠ Les dossiers devront obligatoirement être adressés **par courrier, avant le 18.12.2019** (le cachet de la Poste faisant foi), à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de Vaucluse

Pôle Solidarités - Direction de l'Action Sociale
6, Boulevard Limbert
CS 60517
84 908 AVIGNON cedex

- Après la tenue des comités techniques et de pilotage, l'ensemble des bilans et dossiers 2020 devront être saisis sur la plate-forme DAUPHIN du CGET **à compter du 24 février 2020**.
- L'ensemble des porteurs peut consulter le guide de l'utilisateur à : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>
- La présentation du budget prévisionnel de l'action veillera, dans la mesure du possible, à distinguer les ressources sollicitées au titre du droit commun (DC) et les ressources sollicitées dans le cadre des crédits spécifiques à la politique de la ville (hors droit commun/HDC).

➤ **POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION**

- Par mail : marion.ragozin@monteux.fr
- Par téléphone : 04 90 66 97 44

Le comité technique du contrat de ville de Monteux instruira les dossiers.

Un courrier électronique rendra compte de la décision du comité de pilotage.

Les actions visées par l'appel à projets 2020

COHESION SOCIALE	
ACTIONS 2015/2020	PRIORITES OPERATIONNELLES 2020
SERVICES AUX FAMILLES : VOLET REUSSITE EDUCATIVE ET SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE	- Confirmer et structurer les actions de soutien à la parentalité en portant une attention particulière à la dimension interculturelle . - Soutenir le développement du CLAS en direction des collégiens. - Développer des initiatives et projets communs (collèges, associations...) favorisant la participation des adolescents à la vie de la commune. -Mettre en œuvre un espace partagé de valorisation des compétences familiales et citoyennes au sein du quartier du vieux moulin sur un axe d'intervention « enfance-jeunesse-famille ».
- Coordonner les intervenants autour d'un projet individualisé de réussite éducative. - Compléter et conforter les réponses en alphabétisation socialisante. - Initier un projet de soutien à la fonction parentale, en direction des femmes du périmètre notamment. - Coordonner un soutien spécifique auprès des jeunes mamans du périmètre. - Développer l'accès aux solutions d'accueil temporaire.	
SERVICES AUX FAMILLES : VOLET ACCES AUX DROITS/CITOYENNETE	- Accès aux soins : à partir du diagnostic de besoins réalisé en 2018, poursuivre la déclinaison du plan d'action en prévention et promotion de la santé autour des 5 enjeux retenus : améliorer l'accès aux droits et aux soins (lutte contre le renoncement), agir pour la santé dès le plus jeune âge, prévenir les conduites à risques et promouvoir des comportements favorables à la santé, accompagner le vieillissement chez les habitants isolés, promouvoir un environnement favorable à la santé, favoriser la coopération entre les différents acteurs de la santé mentale. - Accès aux droits et fracture numérique : dans un cadre matériel et partenarial étendu organiser un parcours adapté autour de trois niveaux d'intervention coordonnés (rapport du secrétariat d'Etat au numérique) : 1) L'urgence numérique: la personne a besoin d'une réponse, d'une assistance efficace et rapide, il s'agit de faire dans l'immédiateté, souvent à la place du bénéficiaire, et de manière sécurisée, un premier pas vers l'inclusion numérique. 2) L'inclusion numérique: la mise en autonomie progressive est visée, soit par l'accompagnement, soit par l'identification d'un aidant de proximité récurrent. 3) La montée en compétence vers l'autonomie: augmenter la pouvoir d'agir; l'appropriation
- Créer un espace dédié à l'accès aux droits et aux devoirs - Engager une compétence facilitant : - l'accès aux droits (santé, droits sociaux...), - la synergie auprès des habitants du périmètre.	

	numérique est la condition de l'autonomie. C'est un parcours long mais qui produit une autonomie durable et permet le repositionnement permanent quel que soit le contexte (emploi, parentalité, relations sociales). - Poursuivre l'accompagnement du conseil citoyen de la politique de la ville (formation, appui administratif et logistique...).
JEUNESSE	
- Adapter le projet éducatif de la commune à la prise en compte des jeunes mineurs du périmètre. - Développer l'accès à la pratique sportive. - Coordonner les acteurs de l'éducation populaire et les actions menées en direction des jeunes. - Encourager la pratique artistique et culturelle auprès du public jeune en lien avec le PEDT et les établissements culturels.	- Confirmer la présence socio-éducative auprès du public jeune du périmètre. - Soutenir la mobilisation des clubs sportifs et les partenariats socioculturels adaptés autour de projets suscitant une émulation. - Promouvoir toute projet à caractère culturel ou citoyen favorable à la diversité et au dialogue interculturel.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
ACTIONS 2015/2020	PRIORITES OPERATIONNELLES 2020
- Renforcer en direction des femmes la qualification sociale et professionnelle au regard des opportunités du bassin d'emploi.	- Repérage des femmes du périmètre et appui aux parcours d'insertion, à partir du tissu de partenaires existants.
- Accompagner la Responsabilité Sociale des Entreprises en direction des demandeurs d'emploi du périmètre.	- Mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans un contexte de saisonnalité propre au bassin d'emploi. - Coordonner un accompagnement global et soutenu auprès des demandeurs d'emplois du périmètre, notamment des seniors, incluant un accompagnement aux évolutions des outils numériques. - Mettre en œuvre le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE).
- Susciter et accompagner de manière innovante la création d'entreprise auprès des habitants du périmètre.	

- Promouvoir et accompagner la pratique des clauses sociales.	- Mise en œuvre expérimentale des clauses d'insertion à partir d'opportunités établies par les collectivités et la facilitatrice départementale.
- Aider à l'installation et à la pérennisation des artisans d'art et autres commerces touristiques de proximité.	

HABITAT ET CADRE DE VIE	
ACTIONS 2015 / 2020	PRIORITES OPERATIONNELLES 2020
- Mettre en œuvre une démarche qualité dans la gestion partagée du cadre de vie.	- Maintenir un dialogue de proximité avec les habitants des quartiers du périmètre. - Poursuivre et structurer la gestion urbaine de proximité, en s'appuyant notamment sur le dispositif d'abattement de la TFPB.
- Instaurer une fonction de médiation sociale unique auprès des habitants du périmètre.	
- Réhabiliter et valoriser le bâti communal. - Renforcer la lutte contre l'habitat indigne.	- Affiner la connaissance du parc indigne et conduire une action ciblée au sein du périmètre.
- Faciliter l'accès et la participation des habitants en difficulté aux actions d'embellissement à caractère créatif.	- Accompagner l'émergence des projets de jardins partagés/jardins familiaux. - Poursuivre l'aménagement d'un espace de détente pour les familles dans le quartier du vieux moulin (projet « des idées à moudre »).

TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

ACTIONS 2015 / 2020	PRIORITES OPERATIONNELLES 2020
- Développer un projet d'intervention socio-éducatif en direction de la jeunesse du périmètre.	- Consolider une démarche socio-éducative appropriée aux jeunes de 16 à 25 ans, exposés à la délinquance, aux risques d'addictions, et/ou en voie de marginalisation.
- Investir collectivement l'espace public autour d'un projet mobilisateur.	- Maintenir une relation de proximité, de médiation, régulière avec les habitants. - Poursuivre la mise en œuvre le schéma de tranquillité publique élaboré en 2017.